

## Formation aux vérifications réglementaires des bennes à ordures ménagères - en présentiel

*La formation VGP Bennes à Ordures Ménagères (BOM) permet aux participants d'acquérir les connaissances nécessaires pour réaliser la Vérification Générale Périodique, la mise en service et la remise en service des BOM, conformément à la réglementation en vigueur. Elle se compose d'une partie théorique, abordant les obligations légales, le fonctionnement des BOM et la méthodologie de contrôle, et d'une partie pratique, incluant l'inspection sur site, l'analyse des anomalies et la rédaction d'un rapport de VGP.*

**Durée:** 7.00 heures (1.00 jour(s))

### Profils des apprenants

- Agents techniques
- Techniciens de maintenance
- Responsables HSE
- Toute personne qui souhaite pouvoir contrôler les B.O.M.

### Prérequis

- Avoir minimum 18 ans
- Maîtrise du français (oral et écrit)
- Une connaissance des engins de collecte des déchets est un atout

### Accessibilité et délais d'accès

Le délai d'accès à la formation est variable. Il dépend des formations qui sont prévues dans les semaines à venir. Le délai de réponse pour les formations intra-entreprises varie selon vos disponibilités et celles de nos formateurs. La formation est accessible en moyenne sous 1 à 4 semaines après validation du dossier (en fonction des disponibilités et du financement)

### Qualité et indicateurs de résultats

Taux de réussite: 96%

Taux de satisfaction: 97%

### Objectifs pédagogiques

- Comprendre la réglementation en vigueur : connaître les obligations légales relatives aux VGP des BOM (Code du travail, normes en vigueur), identifier les responsabilités des exploitants et des contrôleurs.
- Maîtriser les principes de la vérification générale périodique : savoir quand et comment réaliser les contrôles réglementaires, identifier les points critiques à inspecter (systèmes hydrauliques, lève-conteneurs, structure, dispositifs de sécurité).
- Appliquer les procédures de contrôle : réaliser un contrôle conforme aux exigences réglementaires, rédiger un rapport de vérification (papier et digital avec le VGPAD - application pour effectuer les contrôles)

### Contenu de la formation

# VGP Formations

Zone Industrielle du Plessis Beuscher  
35220 Châteaubourg  
Email : cecile.lecorre@vgp-online.fr  
Tel : +33642652951



- Partie théorique :
  - Présentation des objectifs de la formation
  - Importance de la VGP pour la sécurité et la conformité
  - Rappel des responsabilités des exploitants et des contrôleurs
  - Cadre juridique : Obligations légales en matière de VGP (Code du travail, arrêtés et normes applicables) : la Directive Machines 2006/42/CE, l'arrêté du 1er mars 2004 article R 4323-22 à R 4323-28 du code du travail et les normes EN 1501-1
  - Fréquence et périodicité des contrôles
  - Responsabilités des exploitants et des contrôleurs
  - Étude des documents à fournir et conserver (carnet de maintenance, dernier rapport,...)
  - Identification des points de contrôle obligatoires
  - Présentation technique des Bennes à Ordures Ménagères (BOM)
  - Fonctionnement des BOM et des composants principaux (dispositifs de sécurité, système hydraulique, châssis, fixation au porteur,...)
  - Étude des systèmes hydrauliques et mécaniques
  - Dispositifs de sécurité et normes applicables
  - Présentation de la méthodologie de la Vérification Générale Périodique
- Partie pratique :
  - Inspection sur site d'une Benne à Ordures Ménagères
  - Identification des composants à vérifier
  - Contrôle des systèmes hydrauliques, mécaniques et électriques
  - Test des dispositifs de sécurité
  - Essais en charge
  - Détection des anomalies courantes
  - Évaluation des risques et décisions à prendre
  - Exercice pratique de rédaction d'un rapport de contrôle

## Organisation de la formation

### Équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée d'ingénieurs spécialisés en hydraulique et de contrôleurs VGP expérimentés.

A la suite de la formation, vous aurez le numéro de téléphone de votre formateur, vous pourrez l'appeler si vous avez des questions techniques. Toute l'équipe de VGP Formations se tient à votre disposition afin de répondre à vos questions avant, pendant et après la formation.

### Ressources pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle équipée et dédiée à la session de formation
- Contenus pédagogiques diffusés via vidéoprojection
- Malette avec le cours remise à chaque stagiaire
- Cas pratique avec une B.O.M.
- Livret INRS
- Présentation du VGPAD (application pour effectuer les contrôles) pour faire des contrôles digitalisés
- Espace apprenant Digiforma

### Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Avant la formation: Planification des sessions (présentiel, pratique sur site). Communication sur les objectifs et le programme de formation.
- Pendant la formation: Feuille de présence signée par les participants. Respect du programme pédagogique prévu. Suivi des interactions et engagement des apprenants.
- Après la formation: Remise des supports pédagogiques et attestations de suivi. Enquête de satisfaction immédiate (formulaire, feedback oral). Vérification des acquis via un test et une mise en situation sur le plateau technique.

## VGP Formations

Zone Industrielle du Plessis Beuscher  
35220 Châteaubourg  
Email : [cecile.lecorre@vgp-online.fr](mailto:cecile.lecorre@vgp-online.fr)  
Tel : +33642652951



### Modalités de certification

Obtenir une note >50% de bonnes réponses à l'évaluation théorique soit avoir 10/20 au QCM.

Il est attendu qu'à la fin de la formation, le stagiaire connaisse la réglementation et sache faire le contrôle d'une BOM en respectant la réglementation en vigueur.

Article R4323-3 : "La formation à la sécurité dont bénéficient les travailleurs chargés de l'utilisation ou de la maintenance des équipements de travail est renouvelée et complétée aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte les évolutions de ces équipements."  
VGP Formations a déterminé que la certification est à renouveler tous les 5 ans.